



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2007

N° 2007-01

*L'an deux mille sept, le quatorze décembre 2007 à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 07 décembre se sont réunis à "Espace Coëvrons" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### Nombre de Délégués

En exercice : 38

Présents : 36

Votants : 36

Suffrages

exprimés : 36

Acte rendu  
exécutoire après

dépôt en

Préfecture,

Le

Le Président,

Gérard

ROCTON

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2007
- Finances :
  - Décisions modificative n°4.
  - Reversement du produit de taxe professionnelle aux communes à faible potentiel fiscal.
  - Solde des subventions de fonctionnement à verser en 2007.
  - Confirmation subvention d'équilibre aux budgets annexes.
  - Mise à jour de l'actif : cession de terrain à la commune de NEAU.
  - Amortissement des subventions d'équipement en nature suite à la mise à jour de l'actif.
  - Amortissement des biens de faible valeur.
  - Admission en non valeur.
  - Mandatement avant le vote du budget 2008.
  - Actualisation des tarifs publics pour 2008.
  - Acceptation indemnité d'assurance.
- Développement Economique :
  - Bilan 2007 des prêts de « Mayenne Initiative »
- Commission n° 1a – Travaux – Voirie d'intérêt communautaire :
  - Compte rendu de la réunion du 28 novembre 2007.
    - voirie d'intérêt communautaire (programme 2008), prévision d'acquisition de matériel pour 2008 et travaux à réaliser.
- Commission n° 1b – Aménagement du Territoire :
  - Voie de contournement
    - Diminution de largeur du fuseau du tracé de la voie de contournement sur Châtres la Forêt et Evron.
    - Détermination du maître d'ouvrage pour le tronçon d'Évron entre la route de Ste Gemmes le Robert et la route d'Assé le Bérenger et transfert de compétences.
  - Construction d'un complexe cinématographique (évolution du dossier)
    - Délégation de service public et programme architectural.

- Pôle santé (évolution du dossier)
    - Réunion avec les médecins et autres professionnels de santé.
  - Liaison piétonne, cycliste et équestre : évolution du dossier.
  - Compétence « instruction des autorisations d'urbanisme » (mairie de NEAU)
- Commission n° 2 – Jardin Aquatique / Enfance Jeunesse :  
Compte rendu de la réunion du 08 novembre 2007
- Enfance/Jeunesse :
    - Bilan été 2007 – révision tarifs et horaires des centres de loisirs.
    - Résultat enquête sur l'accueil des 3/6 ans à Voutré.
    - Harmonisation de la semaine scolaire sur le territoire.
  - Relais Assistantes Maternelles
    - Bilan 2007 et point sur les modes de gardes.
- Commission n° 3 – Service à la personne :
- Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2007 (clubs du 3<sup>ème</sup> âge).
  - Réactualisation de la convention « Mission Locale Emploi ».
- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle :
- Compte rendu de la commission du 11 septembre 2007.
  - Vannage automatique de l'étang du Gué de Selle.
  - Spectacle des Nuits de la Mayenne 2008.
- Ressources Humaines :
- Modification du tableau des effectifs.
  - Régime indemnitaire
    - Filière technique
    - Régime indemnitaire et éloignement temporaire de service (Arrêts de travail).
  - Révision de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique avec la Mairie de Livet en Charnie
- ◆.....◆

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 07 décembre 2007 de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS : M. ROCTON G. - Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;  
M. ROUILLARD – M. LANGEVIN - Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;  
M. ROCTON A. – M. LATASTE - Mme DUCHEMIN - Mme BOURGOIN - Mme FROISSARD – M. VAYER – M. GEORGEL – M. ROGER – M. AVANNIER – M. CHARDRON - Mme MESLET (déléguée suppléante remplaçant M. RENARD) – M. THOMAS (délégué suppléant remplaçant Mme FOMBERTASSE) (EVRON) ;  
M. HOUSSET – M. HAMELIN (LIVET EN CHARNIE)  
M. PAILLEUX – M. BESSIN - Mme ROBERT (MEZANGERS) ;  
M. AUBERT (délégué suppléant remplaçant M. HEURTEBIZE) – M. LEMONNIER – M. CLIMENT (NEAU) ;  
M. BOISBOUVIER – M. MASSON (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;  
Mme LORY – M. VAILLANT (délégué suppléant remplaçant M. DARDENNES) – M. BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;  
M. ROCHE – M. BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;  
M. BOURDIN – M. FOUCAULT – M. GAZE – M. FOUQUET (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS) (VOUTRE).

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

- ◆ M. RENARD (remplacé par Mme MESLET) (EVRON) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par M. THOMAS) (EVRON) ;
- ◆ M. HEURTEBIZE (remplacé par Mr AUBERT) (NEAU) ;
- ◆ M. DARDENNES (remplacé par Mr VAILLANT) (SAINTE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (remplacé par Mr FOUQUET) (VOUTRE) ;
- ◆ Mme RENARD (SAINTE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ M. MAUDET (SAINT CHRISTOPHE DU LUAT).

**ASSISTAIENT EGALEMENT :** Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme LORY Marie-Christine.**

◆-----◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
du 27 septembre 2007**

Monsieur Gérard ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2007.

**Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2007 est adopté à l'unanimité.**

A la demande de M. PAILLEUX, le Conseil Communautaire observe une minute de silence en mémoire de M. De CHAVAGNAC et de M. RIVIERE, décédés récemment, anciens adjoints au maire de MEZANGERS, anciens membres du SIVOM et du District du Pays d'EVRON.

◆-----◆

**FINANCES**

**☞ Objet : Décision modificative n° 4 :**

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER chargé des finances, présente le projet de décision modificative n° 4.

**Budget principal**

**Fonctionnement :**

• Dépenses :

☞ Subvention complémentaire au centre Socio-culturel de la Boule d'Or pour fonctionnement Centre de Loisirs (3 800 €).

☞ Augmentation des crédits pour amortissements et le virement à la section investissement suite à la régularisation des écritures d'actif.

☞ Subvention équilibre maximum à verser au budget Parc d'Activités R. Vadepiéd (selon décompte du Trésor Public).

• Recettes :

☞ Augmentation des prévisions pour les droits d'entrées :

☞	Jardin Aquatique.....	35 000
☞	Centre Sportif Socio-culturel du Gué de Selle .....	20 000
☞	Centres de Loisirs et camps vacances .....	7 000
	<b>Total</b>	<b>62 000 €</b>

☞ Augmentation des participations de la CAF et MSA en fonction de la fréquentation des Centres de Loisirs et du RAM (+ 35 300 €)

Investissement :

• Opération liaisons non motorisées : tronçon route de Mézangers à route de Neau à Evron :

☞ subvention du Conseil Général. (+ 6 120 €),

☞ tronçon route de Mézangers et route d'Hambers à Evron jusqu'à Ste Gemmes le Robert : crédits pour les études confiées à la SAFER (+ 22 900 €).

• Opération cinéma : crédits pour études (faisabilité, programme, délégation de service public...) confiées au cabinet VUILLAUME et sondages sol confiés à FONDASOL (+ 15 000 €)

• Cession de biens : crédits réduits de 6 000 € (dont – 6 500 € pour annulation de la vente à M. et Mme MANARANCHE de l'excédent de terrain de Dinard et + 500 € pour restitution des parts sociales par le Crédit Agricole)

• Ecritures d'ordre : pour mise à jour de l'actif de la CCPE et des communes pour les différentes opérations réalisées de voirie des lotissements, des plans d'eau...

**INSCRIPTIONS BUDGETAIRES**

**BUDGET PRINCIPAL**

Section fonctionnement :

Article	Fonct.	Libellé	Recettes	Dépenses
65748	4	Subvention Boule d'Or		3 800,00
67448	01	Subvention Equilibre budget Parc d'Activités de CHATRES		300,00
70632	4	Droits d'entrées	62 000,00	
7478	4	Participation CAF/ MSA	35 300,00	
023*	01	Virement à l'investissement		- 351 905,11
7395*	01	Dégrèvements jeunes agriculteurs		1 200,00
7311*	01	Dégrèvements jeunes agriculteurs	1 200,00	
68111*	01	Amortissement subvention équipement		386 985,11
Total décision modificative n°4			98 500,00	40 380,00
Pour mémoire Budget Primitif			6 792 226,59	5 780 137,02

Pour mémoire décisions  
modificatives précédentes  
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT

12 450,00	128 316,00
6 903 176,59	5 948 833,02

\* (écritures d'ordre)

Section investissement :

Opér	Art.	Fon	Libellé	Recettes	Dépenses
101	1323	01	Subvention départ. (liaison)	6 120,00	22 900,00
101	2031	01	Etudes (liaison vers Ste Gemmes)		
125	1318	4	Subvention (CAF)	2 700,00	
702	2031	3	Etudes (cinéma)		15 000,00
	2031*	01	Intégration frais études	14 242,06	
	2128*	01	Intégration frais études		14 242,06
	20441*	01	Subvention en nature (mise à jour actif)		386 985,11
	2113*	01	Biens immeubles (mise à jour actif)	242 548,97	
	2115*	01	Biens immeubles (mise à jour actif)	53 346,50	
	2151*	01	Biens immeubles (mise à jour actif)	75 627,87	
	2152*	01	Biens immeubles (mise à jour actif)	14 352,30	
	21534*	01	Biens immeubles (mise à jour actif)	1 109,47	
	024	01	Produits des cessions Virement du	- 6 000,00	
	021*	01	fonctionnement	- 351 905,11	
	280414*	01	Amortissement subvention équipement	386 985,11	
			Total décision modificative n°4	439 127,17	439 127, 17
			Pour mémoire Budget Primitif	1 541 923, 18	1 541 923, 18
			Pour mémoire décisions modificatives précédentes	229 641,80	229 641,80
			TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	2 210 692, 15	2 210 692, 15

\* (écriture d'ordre)

**BUDGETS ANNEXES****PEPINIERES D'ENTREPRISES****Section fonctionnement :**

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
616	Assurances		- 10,00
658	Charges diverses (TVA arrondie)		10,00
	Total Décision Modificatives n°4	0,00	0,00
	Pour mémoire Budget Primitif	87 082,00	87 082,00
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	87 082,00	87 082,00

**Section investissement : pas de changement****PARC D'ACTIVITES R. VADEPIED DE CHATRES LA FORET****Section fonctionnement :**

Article opération	Libellé	Recettes	Dépenses
774	Subvention équilibre	300,00	
605	Travaux		300,00
	Total Décision Modificative n°4	300,00	300,00
	Pour mémoire Budget Primitif	1 528 060,31	1 528 060,31
	Pour mémoire décisions modificatives précédentes	/	/
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 528 360,31	1 528 360,31

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

❖ **ADOPTE** la décision modificative n° 4 selon le détail présenté ci-dessus.

☞ **Reversement du produit de taxe professionnelle aux communes à faible ressources de taxe professionnelle :**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président présente les attributions calculées au titre de l'année 2007, soit :

Assé le Bérenger : 52 €

Châtres la Forêt : 27 864 €

Livet en Charnie : 5 415 €  
 Mézangers : 33 600 €  
 St Christophe du Luat : 11 973 €  
 St Georges sur Erve : 20 449 €

Le Conseil Communautaire prend acte et valide les montants de ces reversements.

### **❧ Solde des subventions de fonctionnement à verser en 2007 :**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président, présente ces dossiers.

⇒ Les St Georges en Coëvrons : (20<sup>ème</sup> rassemblement national des St Georges de France les 22, 23 et 24 juin 2007)

En séance du 1<sup>er</sup> décembre 2006, il avait été attribué une subvention exceptionnelle plafonnée à 7000 € qui pouvait être réduite selon le bilan de la manifestation . Le versement effectué à ce jour est de 5000 €.

Compte tenu des résultats financiers de la manifestation, le versement du solde de la subvention de 2000 € n'est pas nécessaire.

⇒ UPRA Rouge des prés : (Concours national des 1 et 2 septembre dans le cadre du festival de la viande).

En séance du 11 mai dernier, une subvention de 2500 € a été votée et actuellement un 1<sup>er</sup> acompte de 1250 € a été versé. Le bilan de la manifestation laisse apparaître un résultat qui justifie le versement de l'intégralité de la subvention.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

❖ **ANNULE** le versement du solde de 2000 € de la subvention attribuée à l'association « Les St Georges en Coëvrons ».

❖ **DECIDE** de verser le solde de la subvention attribuée à l'UPRA « Rouge des Prés »

### **❧ Confirmation subventions d'équilibre aux budgets annexes :**

#### **BUDGET ATELIER RELAIS**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président rappelle que l'équilibre de ce budget était prévu par une subvention du budget principal de 96 367, 69 € ; A ce jour, les dernières écritures laissent apparaître un besoin maximum de 93 000 € que le président pourra constater selon les écritures comptables prévues à cet effet.

## **BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES**

L'équilibre de ce budget était prévu par une subvention de 60 082 €.

A ce jour, les dernières écritures laissent apparaître un besoin maximum de 54 000 € que le Président pourra constater selon les écritures comptables prévues à cet effet.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,

❖ **CONFIRME** le versement de ces subventions d'équilibre dans la limite du besoin maximum indiqué ci-dessus.

### **☞ Mise à jour de l'actif : cession de terrain à la commune de NEAU :**

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER rappelle que par acte notarié du 27 avril 2000, il avait été cédé gratuitement les biens immobilisés réalisés par la collectivité au profit des communes bénéficiaires de ces équipements (plans d'eau, voirie des lotissements, aires de jeux...). Après contrôle de notre fichier cadastral, il s'avère que sur la commune de Neau nous sommes propriétaires d'une partie des espaces verts jouxtant le plan d'eau. Afin de régulariser la situation de cette propriété cadastrée comme suit :

- C 1329 de 26 a 04 ca
- C1330 de 90 ca
- C1331 de 21 a 23 ca
- C 1332 de 3 a 15 ca

Soit une superficie totale de 51 a 32 ca, il y a lieu de céder gratuitement ces terrains à la commune de Neau, les frais d'acte étant à la charge de la commune. Les écritures d'ordre seront à passer après réception de l'acte à intervenir, la subvention d'équipement en nature étant amortie l'année même de cette transaction.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

❖ **DECIDE** la cession gratuite de ce terrain,

❖ **CHARGE** l'étude de Maître PAILLER de la rédaction de l'acte, les frais étant à la charge de la commune de NEAU,

❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents à intervenir.

### **☞ Amortissement des subventions d'équipement en nature suite à la mise à jour de l'actif :**

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER expose que lors de la séance du 16 février 2007 il avait été adopté les modalités d'amortissement des subventions d'équipement de la manière suivante :

- bénéficiaires publics : durée maximum de 15 ans
- bénéficiaires privés : durée maximum de 5 ans

Après la mise à jour de l'actif de la Communauté de Communes des écritures d'ordre sont à passer pour constater le transfert des biens aux communes (plan d'eau, salle des fêtes, aménagement de bourg, voirie des lotissements...) suite aux actes notariés du 27/04/2000, 30-31/03/2005 et 08/03/2006.

Ces écritures étant réalisées uniquement pour le changement de nom du propriétaire du bien, il y a lieu de solder les valeurs comptables de ces biens par les écritures spécifiques prévues pour les subventions d'équipement en nature. Ces subventions étant à amortir et compte tenu de leur nature liée à la régularisation d'anciennes opérations, il est proposé de les amortir l'année même du passage de ces écritures.

Les opérations concernées sont détaillées ci-dessous :

Commune bénéficiaire	Description du bien			
	Imputation comptable	Désignation	N° inventaire	Valeur comptable au 31/12/07
ASSE LE BERENGER	2113	Plan d'eau	TER003	101 281,68
	2113	Terrain de camping	TER004	7 530,63
	2115	Voirie et parking lotissement du Préau	PROV002	<u>4 833,39</u> 113 645,70
CHATRES LA FORET	2115	Voirie et parking lotissement de la Pâquerette	PROV002	3 619,44
EVRON	2113	Voirie, parking,	TER010	43 639,16
	2115	réseaux et éclairage	PROV004	21 316,05
	2151	public logements	RES013	75 627,87
	21534	sociaux impasse St Jacques	RES012	1 109,47
	2152	Parking poids lourds route de la Crousille	RES005	<u>14 352,30</u> 156 044,85
MEZANGERS	2115	Voirie et parking lotissement des Ormeaux	PROV002	2 543,22
NEAU	2113	Plan d'eau	TER005	40 747,98
	2115	Voirie, parking lotissement de la Chesnaie	PROV002	<u>5 176,12</u> 45 924,10
STE GEMMES LE ROBERT	2113	Aire de jeux du Stade	TER006	9 910,83
	2115	Voirie, parking lotissement du Stade	PROV002	<u>7 376,61</u> 17 287,44
ST GEORGES SUR ERVE	2113	Plan d'eau	TER007	16 262,60
	2115	Voirie et parking lotissement du Boisnai	PROV002	<u>1 620,74</u> 17 883,34
VOUTRÉ	2113	Plan d'eau	TER008	23 176,09
	2115	Voirie et parking lotissement du Temple	PROV002	<u>6 860,93</u> 30 037,02
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>386 985,11</b>

- (1) Valeur comptable globale : 181 604, 63 € dont 24 382, 94 € pour le terrain de 3 ha 08 a 45 ca soit 14 352, 30 € pour 1 ha 81 a 56 ca rétrocédé à la ville d'Evron, l'autre partie étant en cours de cession à la SEAE SOCOPA.
- (2) Valeur comptable globale : 66 871, 48 € pour 1 ha 31 a 37 ca soit 40 747, 98 € pour 80 a 05 ca rétrocédé à la commune de Neau, le reste étant en cours de régularisation.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **CONFIRME** la passation des écritures, selon le détail indiqué ci-dessus, nécessaires à la mise à jour de l'actif de la CCPE,
- ❖ **DECIDE** l'amortissement de la subvention en nature affectée à ces opérations l'année même de la passation de ces écritures,
- ❖ **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits sur la décision modificative n° 4 de la présente séance.

☞ **Amortissement des biens de faible valeur :**

Monsieur le Vice-Président, André BOISBOUVIER expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment l'article R 2321.1,

Vu la délibération du 21 février 1998 définissant la durée d'amortissement des biens matériels, mobiliers, outillages et véhicules.

Par simplification il est proposé d'amortir les biens immobilisés, de faible valeur (inférieur à 500 € TTC) sur un an.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **FIXE** à 500 € TTC, le seuil en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an.
- ❖ **PRECISE** que la date d'effet de cette modalité concerne les acquisitions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

☞ **Admission en non valeur :**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président présente à l'assemblée la demande d'admission en non valeur adressée par le comptable du Trésor Public pour des prestations de Centre de Loisirs d'un faible montant pour lesquelles les poursuites ne peuvent être engagées.

Le débiteur est Madame GUYON Michelle de Sainte Gemmes le Robert redevable d'une somme de 5 €uros.

*Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **DECIDE** l'admission en non valeur du titre détaillé ci-dessus pour un montant de 5 €uros.
- ❖ **PRECISE** que les crédits sont suffisants pour la passation.

☛ **Mandatement avant le vote du Budget 2008 :**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président expose aux membres les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Le montant et l'affectation proposés sont les suivants :

Les opérations concernées sont : BUDGET PRINCIPAL

N° Opération	Libellé	Article	Fonction	Montant
102	Gué de Selle : aménagement	2128	4	5 000,00
125	Renouvellement annuel du parc matériel, outillage et véhicules...	2157 et 2158, 2182 à 2188	0 et 4	50 000,00
193	Bâtiments communautaires : gros travaux (Armoire de brassage des réseaux télécommunications d'Espace Coëvrons)	21318	0	10 000,00
101	Liaison non motorisée : route de Mézangers à route de Neau à Évron (plantations...)	2121	01	2 000,00
801	Voirie communautaire 2008	21751	01	50 000,00
<b>TOTAL</b>				117 000,00

Il précise que la limite du ¼ des crédits ouverts sur l'exercice 2007 aux chapitres 20, 21 et 23 des opérations d'équipement est de :

1 054 190,94 X 25 % = 263 547 €

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

- ❖ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2008 selon le détail mentionné ci-dessus.
- ❖ **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2008.

**Actualisation des tarifs publics pour 2008 :**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice Président présente le nouveau tableau des tarifs publics locaux proposés pour l'année 2008 :

**BUDGET PRINCIPAL (net de taxe)**

NATURE/PRESTATIONS	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2007	PROPOSITION 2008
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
Vente d'herbe sur pied à l'année (site du Gué de Selle, zones d'activités, liaisons non motorisées.)	Hectare	105	105
<b><u>Mise à disposition du personnel :</u></b>	Heure	21	21,50
Main d'œuvre fonctionnaire territorial (dont frais de gestion)	Heure	14,35	14
Main d'œuvre personnel structure insertion « Floris »			
Photocopies (pour collectivités et associations dont le siège est à Espace Coëvrans)	Copie (noir et blanc)	0,030	0,031
	Copie (couleur)	0,100	0,103
Locations salles de la Maison de Pays (pour organismes de formation et socioprofessionnels)	Demi- journée	12	12,50
Caravane sonorisation (y compris technicien)	Journée/sortie	550	560
Sonorisation légère et autre petit matériel	Journée /sortie	55	56
	Journée/sortie	330	335

Scène mobile (y compris technicien) Tribune mobile	Journée/sortie	330	335
<b>Vente de bois</b> à abattre } De chauffage } abattu }  (non débité)  Abattu (débité) Pour piquets de clôture	Stère Stère Stère  Perche (petite) Perche (normale)	10,50 15,25 30,50  2 3	11 16 31  2 3
<u>Débroussaillage et fauchage d'accotements</u> <b>Communes membre CCPE</b> Il est précisé que l'utilisation est gratuite pour : - la voirie d'intérêt communautaire - la voirie publique à l'intérieur de l'agglomération - les sentiers pédestres pour tout ce qui peut être fait mécaniquement <b>Autres collectivités (SIAEP/SVET)</b>	Heure         Heure	29         33	29,50         34
Mise à disposition aire de lavage de l'unité technique (exceptionnel pour dépannage)	Mois par véhicule	15,60	16
<u>CENTRE DE LOISIRS :</u> <u>Selon conventions CCPE/Communes</u> Prestation de nettoyage des locaux de St Christophe et Voutré Prix du repas remboursé à St Christophe à Voutré <u>Facturation aux familles :</u> - accueil garderie - accueil au centre de loisirs - accueil au centre de loisirs - Restauration	Heure  Repas Repas  ½ heure journée ½ journée repas	15  6 6,80  0,39 5,00 2,65 2,90	15  4,75 6,20  0,40 5,05 2,68 2,95

**BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES (HT)**

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2007	PROPOSITION 2008
Bureaux n° 1 à 4 - 10 € le m <sup>2</sup>			
Bureau n°1	Bureau/mois	130,00	130,00
Bureau n°2	Bureau/mois	140,00	140,00
Bureau n°3	Bureau/mois	110,00	110,00
Bureau n°4	Bureau/mois	110,00	110,00
Ateliers n°1 à 4 de 100 m <sup>2</sup>	Atelier/mois	260,00	260,00
Atelier n°5 de 200 m <sup>2</sup>	Atelier/mois	520,00	520,00
Utilisation pour stockage	<u>m<sup>2</sup>/mois</u>	1,50	1,50

### PARC D'ACTIVITES R. VADEPIED DE CHATRES (HT)

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2007	PROPOSITION 2008
Parcelles viabilisées : (avis favorable du service des Domaines du 30 novembre)			
inférieures à 2 000 m	m <sup>2</sup>	5,35	5,35
à partir de 2 000 m	m <sup>2</sup>	4,30	4,30

### ZONES DE VOUTRE (HT)

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2007	PROPOSITION 2008
Parcelles viabilisées	m <sup>2</sup>	3,50	3,50

Mme DUCHEMIN demande la raison de la baisse du tarif horaire de la structure « Floris ». L'explication est liée au fait que les contrats aidés par l'état ont été plus nombreux en 2007.

M. BOURDIN précise également que la baisse du tarif des repas de la cantine de VOUTRE pour les Centres de loisirs s'explique par l'augmentation du nombre de repas alors que les charges fixes n'ont pas été augmentées. L'explication est similaire pour les tarifs des repas de ST CHRISTOPHE DU LUAT.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **DECIDE** l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **☛ Acceptation indemnité d'assurance :**

Monsieur le Vice-Président, André BOISBOUVIER expose que suite au remplacement d'une platine électrique de servitude défectueuse du tracteur Deutz

Agrotron acheté en 2002 affecté à la voirie communautaire, l'assurance, selon le contrat en vigueur, propose une indemnisation de 989,35 € TTC après déduction de la franchise de 67 € TTC et de la vétusté évaluée à 277,22 € TTC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

❖ **ACCEPTÉ** cette indemnisation.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ☞ Bilan 2007 des prêts de « Mayenne initiative »

#### Mayenne Initiative

Tableau récapitulatif des fonds débloqués au titre de l'année 2007

Date	Prêt accordé à	Activité	Lieu	Montant	durée
16/02/2007	M. COLLET Eric	Création d'une activité de Charcuterie	EVRON	8000,00 €	3 ans
16/02/2007	Mme REUZEAU	Reprise d'un commerce d'alimentation	VOUTRE	8000,00 €	3 ans
12/04/2007	M. RANFT M. MTAMAR	Création d'une entreprise de restauration rapide – vente de pizzas à emporter "Show Pizz"	EVRON	7000,00 €	3 ans
28/09/2007	M. SOLIER Jean-Pierre	Reprise du Bar-Hôtel-Restaurant "La Mignonnette"	EVRON	6000,00 €	4 ans
28/09/2007	M. CAHOREAU Patrick (Sté OUEST SERVICE)	Création d'une entreprise de maintenance de réservoir propane	Châtres la Forêt	8000,00 €	4 ans
Dossier en Instance	/	Maison de la presse	/	/	/

#### Bilan financier

Emploi		Ressources	
Montant des prêts accordés en 2007	37 000,00 €	Excédent 2006	18 550,00 €
		Remboursements effectués en 2007	36 388,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 938,00 €</b>

Soit un excédent prévisible de 17 938,00 € fin 2007.

Pour compléter cette information, les précisions suivantes sont communiquées :

- **36 prêts ont été accordés depuis le démarrage de Mayenne Initiative en 2002, pour un montant global de 234 500,00 €.**
- **Une subvention globale de 108 000 € a été versée depuis le démarrage.**

- Aucune subvention n'a été versée en 2007. Actuellement le système Mayenne Initiative s'autoalimente.
- Actuellement 12 prêts sont arrivés à échéance et 1 dossier est en redressement judiciaire.

*Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations,*

## COMMISSION N° 1 – TRAVAUX – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### 🌀 Prévion achat de matériels pour 2008 :

Monsieur André ROCTON dresse la liste d'acquisition de matériel prévue pour 2008 et invite le Conseil Communautaire à faire part de ses observations.

#### Voirie :

Budget  
Prévisionnel

- |  |               |
|--|---------------|
| • Niveau laser.....  | 650,00 € HT   |
| • Lame de déneigement.....                                       | 7 000,00 € HT |
| • Complément de panneaux .....                                   | 1 500,00 € HT |
| • Benne preneuse plus petite en V 250 litres largeur 50 cm ..... | 2 977,00 € HT |
| (pour curage fossés)   | _____         |

**Sous-total..... 12 127,00 €**

#### Petit matériel :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Transpalette .....   | 399,00 € HT |
| • Scie à ferraille (voir pour l'utilisation de celle de la mairie d'EVRON) | _____       |

**Sous-total..... 399,00 €**

#### Bâtiment :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Motorisation des deux portails principaux Unité Technique ..... | 3 932,00 € HT |
| • Motorisation portail d'entrée.....                              | 1 995,00 € HT |
| • Aménagement de l'atelier mécanique                              | _____         |

**Sous-total..... 5 927,00 €**

#### Espace verts :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Appareil de ratissage pour liaison piétonne (désherbage)..... | 3 000,00 € HT |
|---|---------------|

**Sous-total..... 3 000,00 €**

#### Scène mobile :

- Equipement de quatre vérins + quatre distributeurs.

#### Unité technique :

- 1 pompe à huile ..... 420,00 € HT
  - 1 enrouleur ..... 410,00 € HT
  - Fourniture et pose d'un topomètre sur le Kangoo ..... 522,00 € HT
- 
- Sous-total..... 1 352,00 €**

### **Matériel outillage bâtiment :**

- 1 petite perceuse ..... 150,00 € HT
  - Rampe d'éclairage pour salle des fêtes (voir location ou achat)
  - Equiper les planchers alu de montants à roulettes (spéciales plafonds)..... 600,00 € HT
  - 1 échelle double petit modèle ..... 200,00 € HT
- 
- Sous-total..... 950,00 €**

+ Divers petit matériel et outillage soit environ 25 000 € HT

Mme AVRANCHE s'interroge sur le fait que la Commission n'ait pas retenu la scie à ferraille. Il est répondu que le temps d'utilisation de ce matériel est très peu important. En conséquence, il paraît plus judicieux que les agents de la CCPE utilisent le même type de matériel qui est à leur disposition dans les ateliers techniques de la ville d'Evron.

**Il faudra rajouter à ce crédit les acquisitions suivantes :**

### **CYBER CENTRE :**

Remplacement de 4 ordinateurs : 5 000 € HT

### **SITE DU GUE DE SELLE :**

Prévision d'achat de 7 bateaux d'initiation pour la pratique de la voile : 15 000 € HT  
 Destinés à remplacer les « optimistes » achetés en 1991.  
 A revoir avec la Commission « Gué de selle »

Il est également précisé que l'année 2008 est à considérer comme une année de transition en matière d'acquisition de matériel. Le budget de l'année 2009, consacré probablement au remplacement de certains véhicules sera certainement plus lourd (renouvellement du véhicule Floris et tracteur + épareuse).

***Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à l'ensemble de ces acquisitions pour 2008 et à l'inscription budgétaire correspondante.***

### **☞ Travaux à entreprendre en 2008 :**

Monsieur le Vice-Président dresse la liste des travaux à entreprendre en 2008 par les Services techniques.

### **Maison de Pays :**

- Mise aux normes électriques et gaz suite au passage de Qualiconsult exploitation.

- Remise en état de la baie de brassage de radio télécommunications.

### **Cybercentre :**

- Installation d'un climatiseur

### **Centre d'Hébergement :**

- Lasure des portes des chambres (14)
- Mise aux normes électriques et gaz suite au passage de Qualiconsult exploitation

### **Base de voile :**

- Lasure du préau
- Lasure de la remise au tracteur
- Remise en état du portail ex garage au tracteur
- Peinture extérieure des bâtiments (façades)
- Fabrication et pose de deux passerelles pour les pêcheurs
- Signalétique du Swin golf
- Installation d'un parc à vélos VTT
- Remplacement des piquets de balisage des pelouses
- Remplacement des bancs
- Drainage petite parcelle d'entraînement terrain de foot

### **Voirie :**

- Protection (rambarde) du pont CR le Moulin des Plantes St Christophe
- Inspection des ouvrages d'Art (ponts)
- Voir pour le pont de St Christophe (renforcement des arches)
- Peinture des « Cédez le passage » suite à la voirie 2007
- Entretien des sentiers pédestres par Floris = communication des calendriers des randonnées pour anticiper les interventions en temps utile.

### **Pépinière d'entreprises :**

- Nettoyage du bardage (AR du bâtiment)
- Finition peinture et décoration salle de cours et bureau Avenir Formation

### **Unité Technique :**

- Entretien et révision du parc véhicules

### **Jardin aquatique :**

- Installation d'un climatiseur dans les bureaux
- Drainage du jeu de billes
- Espace Balnéo : faux plafonds, éclairage, murs, sonorisation, alarme, sécurité sauna
- Vestiaire et bureau MNS : peinture infirmerie
- Dispositif d'injection chlore : pataugeoire et grand bassin.

### **Liaisons piétonnes, cyclistes et équestres :**

- Pose de la signalisation
- Pose des barrières d'interdiction
- Plantations à prévoir

## ***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

### **Programme voirie 2008 :**

Monsieur André ROCTON, Vice-Président de la Commission expose la liste des chemins proposés au titre du programme de voirie pour 2008.

Il précise notamment que l'estimation établie par les Services Techniques de la CCPE (162 000 € HT) est supérieure à l'enveloppe budgétaire prévue (142 000 € HT).

M. Gérard ROCTON indique qu'il est possible d'inscrire au budget 2008 les 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

M. CHARDRON ajoute qu'il est préférable de réaliser ces travaux en 2008, et éviter ainsi que la voirie ne se détériore davantage. Le coût à prévoir en 2009 sera peut-être moindre.

#### **Récapitulatif des propositions**

**Estimatif**

#### **Assé le Bérenger :**

Les Noës (rechargement)	5 144,90
VC 301 Route du Cimetière (rechargement)	15 134,55
<b>TOTAL</b>	<b>20 279,45</b>

#### **Châtres la Forêt**

CR La Perrardière (rechargement tricouche)	19 710,80
<b>TOTAL</b>	<b>19 710,80</b>

#### **Evron**

CR Grand Buffeu (rechargement)	10 074,80
La Sablonnière (Enduit)	1 205,75
VC Route de la Crousille / Guiochère (Enduit)	6 572,05
VC Route de Ste Suzanne / VC 204 (la Grande Gaucherie) (Enduit)	3 955,50
<b>TOTAL</b>	<b>21 808,10</b>

#### **Livet en Charnie**

CR Patis aux loups (Enduit)	571,90
Loges du Coudray (Enduit)	449,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 021,40</b>

#### **Mézangers**

CR Bahay (Enduit+Rechargement)	8 001,95
<b>TOTAL</b>	<b>8 001,95</b>

**Neau**

VC 201 Route de Jublains / Mézangers (Rechargement jusqu'à Courtaudon)	16 028,95
<b>TOTAL</b>	<b>16 028,95</b>

**St Christophe du Luat**

La Ménardière (Rechargement)	3 069,85
Morand (Rechargement)	2 418,95
CR Rouessé (Enduit)	812,90
La Couture (Enduit)	897,40
VC 103 vers Châtres (Rechargement)	8 268,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 467,10</b>

**St Georges sur Erve**

La Martinière (Rechargement)	1 930,10
VC 201 Route du Cimetière / Roussé (Reprofilage)	700,00
VC 6 les Mesliers (Rechargement)	12 802,70
Le Mordret / Fourneau (Enduit)	1 908,75
VC 1 Route des Sources (Enduit)	9 553,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 894,55</b>

**Ste Gemmes le Robert**

CR Beurretière (Enduit)	2 153,60
VC 5 Route de bais vers Rochard (Rechargement)	15 096,25
<b>TOTAL</b>	<b>17 249,85</b>

**Voutré**

CR Voie longeant SNCF / RD 125 (Rechargement + Enduit)	11 682,20
CR Ruelle (Enduit)	633,95
CR La Sablonnière (Enduit)	577,00
CR Petites Pierres (Patte d'oie) (Rechargement)	2 882,55
<b>TOTAL</b>	<b>15 775,70</b>

**TOTAL GENERAL HT 162 237,85**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- ❖ **ACCEPTE** le programme voirie 2008 comme indiqué selon le détail ci-dessus.
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement et du Fonds de Solidarité Routière,
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer les documents à venir.

## COMMISSION N° 1bis - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **❧ Diminution de largeur fuseau du tracé de la voie de contournement sur Châtres la Forêt et Evron :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, comme convenu lors de la réunion du 19 octobre avec le Conseil Général et le Cabinet SODEREF, la CCPE a fait acquisition de la base de données topo de l'I.G.N, coût : environ 4 000 €.

La livraison n'est intervenue que fin novembre. En conséquence, la finalisation de l'étude de SODEREF, et notamment la réduction à 50 mètres de la largeur du fuseau du tracé de la future voie de contournement entre la RD 20 et la RD 32 (route de Neau) ne pourra être prête que fin décembre.

### **❧ Voie de contournement d'Évron reliant la RD 20 (vers Ste Gemmes le Robert) à la RD 32 (Vers Assé le Bérenger) : intégration de la compétence voie de contournement dans les statuts de la CCPE.**

Le Conseil Communautaire,

- Considérant qu'il est important de montrer la volonté politique des élus du territoire de réaliser l'aménagement du tronçon de la voie de contournement assurant la jonction entre la RD 20 (vers Ste Gemmes le Robert) et la RD 32 (vers Assé le Bérenger) en le reliant au projet de contournement de la RD 20 (entre la route de Châtres la Forêt et la route de Ste Gemmes le Robert dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Général.)
- Considérant qu'il est important.
  - De réaliser simultanément avec le Conseil Général un aménagement cohérent qui répond aux nécessités des contraintes de circulation des véhicules sur Évron.
  - De privilégier la cohérence et la coordination des études et des travaux avec le Conseil Général.
  - De mobiliser conjointement les financements nécessaires.
- Considérant que l'aménagement de cette voie de contournement est d'intérêt communautaire.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'inclure la compétence suivante dans les statuts de la Communauté de Communes.

Aménagement de l'espace

Poursuite des études, création et aménagement de la voie de contournement Nord d'Évron permettant de relier la RD 20 (vers Ste Gemmes le Robert) et la RD 32 (vers Assé le Bérenger)

**PRÉCISE** que le coût financier de ce transfert est néant, compte tenu qu'il s'agit de l'exercice d'une compétence nouvelle.

**CHARGE** le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales de notifier cette délibération à tous les Maires des communes affiliées à la CCPE, qui doivent consulter leur Conseil Municipal sur cette modification des statuts dans un délai maximum de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

Sur ce dossier, M. CHARDRON pose la question de la réalisation du rond-point sur la route de Ste Gemmes le Robert, si les travaux d'aménagement de cette voie de contournement n'étaient pas réalisés en simultanéité avec ceux du Conseil Général.

**Voie de contournement d'Évron reliant la RD 20 (vers Ste Gemmes le Robert) à la RD 32 (Vers Assé le Bérenger) :**

→ Dispositions communes avec la ville d'Évron :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les dispositions sur lesquelles les assemblées délibérantes de la ville d'Évron et de la C.C.P.E devront délibérer de manière concordante, en ce qui concerne la voie de contournement reliant la RD 20 (vers Ste Gemmes le Robert) et la RD 32 (vers Assé le Bérenger).

Ces dispositions sont les suivantes :

- ➔ Les éléments de l'emprise de la voirie à inclure dans la compétence de la C.C.P.E (clôtures, fossés, talus, pistes cyclables, chaussée, ponts, signalisation,...).
- ➔ Les aménagements spécifiques qui seront éventuellement à prévoir pour desservir des équipements communaux restent à la charge de la commune.
- ➔ A l'issue des travaux, ce tronçon deviendra route départementale et les antennes des routes départementales situées « côté ville » de cette nouvelle voie deviendront communales.
- ➔ Les charges d'entretien, comme pour les rocares actuelles seront à la charge du Département et

de la Commune.

- ➔ Les engagements qui avaient été pris par la ville d'Évron, notamment le déménagement des serres de l'entreprise d'horticulture GANDON restent à la charge de la ville d'Évron.

### *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité.*

- ❖ **DONNE** son accord à l'application des dispositions présentées par le Président,
- ❖ **PRECISE** que ces dispositions seront applicables sous réserve que la C.C.P.E ait intégré dans ses statuts la compétence « voie de contournement entre la RD 20 (vers Ste gemmes le Robert) et la RD 32 (vers Assé le Bérenger) ».
- ❖ **SOLLICITE** du Conseil Municipal d'Évron une délibération concordante sur l'application de ces dispositions.

### **Construction d'un complexe cinématographique (évolution du dossier) : Délégation de service public et programme architectural :**

- L'avis d'appel public à la concurrence pour l'exploitation du futur cinéma a été adressé le 13 novembre 2007.
  - ↳ au journal Ouest France,
  - ↳ à la revue « Le film français ».
- La date de remise des candidatures est fixée au 21 décembre 2007.
- La réunion de la commission de délégation de service public chargée de sélectionner les candidats admis à présenter une offre se tiendra le JEUDI 27 DECEMBRE 2007 à 10 heures.

Monsieur VUILLAUME, conseiller en audiovisuel doit transmettre prochainement à la C.C.P.E. :

- ↳ Le cahier des charges à remettre à chaque candidat retenu pour la gestion du futur complexe cinématographique.
- ↳ Le programme architectural et fonctionnel de ce futur cinéma pour nous permettre de lancer la procédure du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Pour ce qui concerne les aménagements fonciers liés à ce projet et en accord avec Monsieur le Maire d'Évron (rencontre du 04 décembre), la proposition suivante est faite. Elle devra être validée par des délibérations concordantes du Conseil Municipal d'ÉVRON et par le Conseil Communautaire.

- La commune d'Évron prendrait à sa charge la démolition des 2 bâtiments de l'ancienne école « Jean Monnet ».
- La commune d'Évron céderait gratuitement à la CCPE le terrain nécessaire d'assise du futur cinéma. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la CCPE.

- La commune d'Evron prendrait en charge les travaux de VRD à réaliser autour du cinéma (accès, parking, etc...). Ces espaces seront publics.
- La CCPE assure la construction du cinéma et son exploitation dans le cadre d'une délégation de service public.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

**ACCEPTE** les dispositions prévues avec la Ville d'EVRON pour ce qui concerne :

- la démolition des bâtiments de l'ancienne école « Jean Monnet » présents sur le terrain
- la cession gratuite du terrain nécessaire à l'assise du futur cinéma.
- La prise en charge des travaux de VRD par la Commune.

**SOLLICITE** une délibération concordante du conseil municipal d'Evron sur ces dispositions communes

**☞ Pôle santé (évolution du dossier) : réunion avec les médecins et autres professionnels de santé :**

Monsieur le Président présente ce dossier et rappelle que dans le processus de mise en place de cette réflexion, il avait été prévu que les médecins Evronnais, à leur initiative, se réunissent pour discuter de ce projet et nous informer de leur avis. Depuis septembre, nous attendons cette réunion qui n'a pas pu être organisée.

La CCPE devant cette situation, a pris l'initiative de provoquer cette réunion, en partenariat avec Mme CHAPPELON, Directrice de la D.D.A.S.S de la Mayenne et le Dr JOUAN de Montsûrs, membres du Comité de Pilotage départemental chargé de suivre ce dossier.

Cette réunion s'est déroulée le 06 décembre à 20 h et réunira :

- Les médecins généralistes du secteur d'Evron, Montsûrs et Erve et Charnie.
- Mme CHAPPELON, Directrice de la D.D.A.S.S
- Le Dr VENIER : Président de l'Ordre des médecins
- M.HOURIEZ, Directeur de l'hôpital local
- Messieurs les Présidents des Communautés de Communes du Pays de Montsûrs et d'Erve et Charnie.
- Madame et Messieurs les maires de la Communauté de Communes du Pays d'Evron.

Devant le risque à terme de carence de médecins sur le territoire, les membres du Conseil Communautaire souhaitent assurer le remplacement de départ à la retraite des médecins.

L'idée est de rendre notre territoire attractif en mettant à la disposition des médecins un pôle santé correspondant aux nouveaux modes d'exercice des jeunes médecins.

La construction de ce pôle santé nécessite au préalable une mobilisation des médecins actuels sur ce dossier.

La réunion du 6 décembre qui a réuni 5 médecins locaux (3 d'Evron et 2 de Montsûrs) a été positive dans le sens où elle a permis de mieux comprendre les arguments et craintes des uns et des autres par rapport à ce dossier, et de rapprocher les points de vue.

Une autre réunion prévue en janvier à l'Hôpital Local d'EVRON avec les médecins et autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, dentistes, infirmières...).

M. P. BESSIN évoque à ce sujet le manque de médecins remplaçants pour pallier aux congés des médecins évronnais.

A titre d'information, le Conseil d'Administration de l'Hôpital a donné son accord pour la vente à l'euro symbolique du bâtiment situé dans l'enceinte de l'Hôpital et destiné après des travaux de restauration à

abriter le futur pôle santé.

## **☞ Liaison piétonne cycliste et équestre : évolution du dossier :**

### **1) Liaison entre la route de Mézangers et la route de Neau à Evron**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'avancement des travaux.

Les clôtures restent également à réaliser ainsi que la pose des barrières interdisant l'accès aux véhicules motorisés.

➔ Location des terrains situés hors emprise du sentier

- Monsieur BEILLARD « Le Grand Pommauger » à Evron pour une superficie de 1 ha 45 a 00 ca
- Monsieur FORTIN « Les Bas Champs » à Evron pour une superficie de 5 ha 86 a 40 ca

➔ La signalisation de cette liaison va être intégrée dans la signalisation touristique des sentiers de randonnées et être prise en charge par le S.V.E.T des Coëvrons.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

### **1) Liaison Evron/ Gué de Selle**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'aménagement de cette liaison, des acquisitions foncières ont été faites près de Monsieur Denis ROULAND, propriétaire de « Dinard ». A l'issue de cet aménagement, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11 mai 2007, avait décidé de revendre une partie de ce terrain (entre le lieu dit « Dinard » et la liaison piétonne) à Monsieur et Madame MANARANCHE sous réserve que ces derniers fassent l'acquisition du lieu dit « Dinard » qui borde cette parcelle.

Monsieur MANARANCHE nous a prévenus que son projet d'acquérir le lieu dit « Dinard » est abandonné. En conséquence la revente de cette partie de terrain est également abandonnée.

### **2) Liaison entre Evron et Ste Gemmes le Robert**

Monsieur le Président précise que le tracé est en cours d'élaboration, avec notamment le concours des services de la SAFER, chargés de prendre les premiers contacts avec les propriétaires concernés en vue de réaliser les acquisitions foncières indispensables.

La réalisation de cet aménagement est à prévoir pour l'année 2008, et il est nécessaire d'établir dès maintenant l'estimation des travaux à entreprendre et de prévoir les financements à solliciter.

Les financements devront également être sollicités près de l'Etat et du Conseil Général pour la réalisation des travaux à intervenir.

## **☛ Compétence « instruction des autorisations d'urbanisme » (mairie de NEAU) :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur le Maire de NEAU a transmis le 26 octobre 2007 le courrier suivant à la C.C.P.E.

« Après avoir pris connaissance des nouvelles mesures concernant la réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal a émis le souhait qu'une structure puisse prendre en charge aussi bien la constitution des demandes que l'instruction des dossiers. »

*Monsieur le Président communique que les membres de la commission permanente ont donné un avis défavorable au transfert de la compétence « constitution et instruction des autorisations d'urbanisme » à la C.C.P.E. aux motifs suivants :*

- l'urbanisme, c'est la vie et développement de la commune, et il doit rester une compétence communale pour ce qui relève des autorisations d'urbanisme classique (certificat d'urbanisme, permis de construire).
- L'urbanisme est certainement un des volets du travail des secrétaires de mairie le plus intéressant et doit continuer d'être exercé dans les mairies.
- Monsieur ROCTON, Maire d'Évron précise qu'il dispose à Évron d'un service « urbanisme » compétent. Des réunions régulières peuvent être organisées avec les secrétaires de mairie pour discuter de certains aspects du travail, ou de la réglementation qui méritent d'être éclaircis.

***Le Conseil Communautaire approuve l'avis de la Commission Permanente sur ce sujet.***

## **COMMISSION N° 2 – JARDIN AQUATIQUE / ENFANCE JEUNESSE**

### **☛ Enfance et jeunesse : Compte rendu du 8 novembre 2007**

Monsieur Jean Pierre BOURDIN , Vice –Président chargé de cette commission présente ce dossier.

#### *☞ Bilan de l'été 2007 : camps et animations*

##### **\* Centre de Loisirs :**

Remplissage à 100% du camp proposé  
Conditions météo difficiles

- Reconduction en 2008 en renforçant le partenariat avec le Centre Socio-culturel de la Boule d'or

##### **\* Atelier radio :**

- Evolution positive sur la qualité des émissions et l'implication de certains jeunes
- Moyen de mobiliser certains jeunes sur d'autres projets (jeunes d'Assé et de St Georges)
- Reconduction en 2008 → pilotage par le Foyer des Jeunes Travailleurs

\* Dispositif « Argent de poche » :

- Bilan très positif pour cette nouvelle animation. Beaucoup de demandes pour un nombre de places limitées environ 35
- A reconduire en 2008

\* Aspects financiers :

	PREVISIONS	REALISATIONS
COUT TOTAL	21 197	22 011
PARTICIPATION CCPE	5 441	5 338

\* Révision des horaires :

La Commission n'a pas souhaité de changements d'horaires pour plusieurs raisons :

- les familles n'expriment pas auprès des Centres, de difficultés avec les horaires actuels,
- la fin du Centre à 16 H 30 occasionnerait la facturation d'une heure de garderie supplémentaire.

**Attribution d'une subvention au Centre Socio-culturel de la « Boule d'Or » pour le fonctionnement du Centre de Loisirs de la Valaisière**

Monsieur le Vice-président chargé de la commission « Enfance Jeunesse » présente ce dossier.

Il précise notamment que le transfert des cours scolaires du samedi matin au mercredi matin a généré une augmentation du nombre d'enfants accueillis au Centre de loisirs de la Valaisière, et par conséquent une augmentation des charges évaluée à 3 800 €.

En conséquence, il invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer au Centre Socio-culturel pour assurer le fonctionnement du Centre de loisirs de la Valaisière.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention complémentaire de 3800 € au Centre Socio-culturel de la Boule d'Or au titre de l'année 2007. (soit une subvention globale de 61 200 € + 3 800 € = 65 000 €).
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 65 000 € au Centre Socio-culturel de la Boule d'Or au titre de l'année 2008 pour l'organisation et la gestion du Centre de Loisirs installé dans les locaux municipaux de la Valaisière à Évron. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008.

- **AUTORISE** le président, ou le Vice-président délégué, à signer l'avenant à passer à la Convention signée le 14 décembre 2005 avec le Centre Social de la Boule d'Or pour valider ce montant.

**Projet d'implantation d'un bâtiment sur la Commune de VOUTRE pour accueillir le Centre de Loisirs :**

Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de la Commission « Enfance Jeunesse » présente ce dossier en rappelant notamment qu'une enquête a été effectuée pour recenser les besoins en mode de garde en Centre de Loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans. 90 questionnaires ont été envoyés aux familles et 39 nous ont été retournés.

Les conclusions de cette enquête ont été les suivantes :

- 74,5% des parents sont vivement intéressés par l'ouverture du Centre dès 3 ans sur VOUTRE pour les raisons suivantes :
  - ↳ pallier à une carence de modes de garde adaptés,
  - ↳ permettre à l'enfant de s'épanouir autour d'activités et favoriser l'éveil de l'enfant,
  - ↳ les parents ont été satisfaits de l'accueil dès 3 ans au mois de juillet à l'école maternelle.
- Les parents semblent être en attente suite à l'ouverture du Centre aux enfants dès 3 ans dans les locaux de l'école maternelle en juillet 2007.
- Les résultats de cette enquête expriment le réel besoin d'accueillir les enfants dès 3 ans au Centre de Loisirs de VOUTRE.
- l'implantation de ce bâtiment, éventuellement en préfabriqué, peut-être envisagé sur le site de l'école maternelle ; l'objectif étant d'utiliser simultanément les locaux de l'école disponibles les jours de fonctionnement du Centre de Loisirs.
- Le financement sera assuré par la Communauté de Communes du Pays d'EVRON, avec un soutien financier à déterminer de la Commune de VOUTRE sous forme de fonds de concours.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord à l'implantation d'un bâtiment sur la Commune de VOUTRE destiné à accroître la capacité d'accueil du Centre de Loisirs géré par la Communauté de Communes, notamment pour accueillir les enfants dès 3 ans.
- **DECIDE** d'inscrire à ce titre un crédit de 200 000 €uros sur le budget primitif 2008.
- **SOLLICITE** de la part de la mairie de VOUTRE un soutien financier par le biais d'un fonds de Concours.

➤ **CHARGE** le Président de solliciter des subventions pour le financement de cette opération :

- ➔ Près du Conseil Général au titre des équipements sportifs et socio-éducatif.
- ➔ Près de l'Etat :
  - au titre de la D.G.E.
  - au titre de la D.D.R.
- ➔ Près de la Caisse d'Allocations Familiales.
- ➔ Près de la Mutualité Sociale Agricole.

\* La rentrée scolaire 2008/2009 sur la C.C.P.E.

- suppression des cours le samedi matin, quelle harmonisation du temps scolaire, péri et extrascolaire sur l'ensemble du territoire ?

Les élus de la Commission s'accordent à dire qu'il serait souhaitable d'harmoniser les rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire de la C.C.P.E. pour la rentrée 2008/2009. Une réunion pourra être faite quand l'Inspection Académique nous communiquera les directives officielles sur la répartition du temps scolaire.

\* Relais Assistantes Maternelles

#### 1° Bilan des activités

- ➔ Mission information parents et Assistantes Maternelles
  - les contacts sont en progression
  - 82% des contacts viennent de la C.C.P.E
- ➔ Mission animation
  - Sur EVRON, VOUTRE, NEAU et MEZANGERS
  - Animations ponctuelles sur les autres Communes
  - Fréquentation en progression
- ➔ Autres activités du R.A.M.
  - Journal RAM. TAM. TAM
  - Formation CAP « petite enfance » avec la collaboration d'Avenir Formation
  - Formation brevet de secourisme avec les sapeurs-pompiers d'EVRON
  - Intervention sur les accidents domestiques

#### 2° Les modes de garde et les difficultés d'accueil liées aux horaires atypiques

Le territoire est bien couvert en termes de mode de garde :

- 120 assistantes maternelles
- Le multi accueil ( crèche « les p'tits loups)
- Les « petits géants » pour l'accueil des enfants en horaire atypique
- Les garderies périscolaires

Il est important de souligner que certains parents qui ont des emplois précaires ou des horaires décalés ont dû refuser un emploi par faute de ne pas avoir trouvé de mode de garde. D'autres ont trouvé, souvent avec beaucoup de difficultés, à défaut de ne pas avoir trouvé une solution plus adaptée à leur attente.

Des solutions existent pour remédier à ces difficultés. Dans un premier temps, une réflexion est actuellement menée auprès du multi-accueil d'EVRON, notamment pour une ouverture au mois d'août.

**D'autres pistes de réflexion existent :**

- accueil d'un enfant supplémentaire au dessus du seuil d'agrément pour une durée courte, dans l'attente de trouver un mode de garde définitif.
- Etudier les possibilités de développement des micro-crèches avec un accueil sur des horaires atypiques.
- Continuer à associer les différents partenaires (CAF, MSA ; multi-accueil) sur cette problématique en y intégrant les entreprises, notamment celles qui pratiquent les horaires décalés.

**3° Présentation des micro- crèches et des regroupements assistantes maternelles (sous réserve de modification) : des précisions**

En Mayenne, plusieurs regroupements d'assistantes maternelles ont vu le jour. Ce sont des associations où les assistantes maternelles accueillent les enfants sur le même lieu (A Evron : les Petits Géants). En ce qui concerne ces regroupements, il n'existe pas de véritable statut ; ils ont été autorisés à titre expérimental par le Président du Conseil Général de la Mayenne par la signature d'une convention entre les deux parties.

Le décret n° 2007-206 du 20 février relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans autorise la création de **micro-crèches** (à différencier des regroupements d'assistantes maternelles) à titre expérimental. La CAF a pris position et a choisi d'accompagner financièrement seulement les micro-crèches.

M. LATASTE rappelle que l'avantage des « Petits Géants » est de s'adapter aux besoins des horaires atypiques.

Mme DUCHEMIN suggère de les « encadrer » comme cela avait été prévu à l'origine.

Mme ROBERT précise que l'inquiétude subsiste sur la pérennité de ce type de garde et que du jour au lendemain, il risque de ne plus être reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales et qu'il y a une réelle question de fond sur les difficultés pour certains en matière d'accueil de la petite enfance qu'il faut vraiment prendre en compte.

***Le Conseil Communautaire prend acte de l'ensemble de ces informations.***

## COMMISSION N° 3 : SERVICE À LA PERSONNE

### ☛ Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2007 (clubs du 3<sup>ème</sup> âge) :

Mme LORY rappelle très brièvement les différentes manifestations passées et à venir des différents clubs du 3<sup>ème</sup> âge du territoire.

Elle insiste sur le fait que ces réunions sont très attendues, conviviales et permettent des échanges enrichissants entre les responsables de clubs.

### ☛ Réactualisation de la Convention « Mission Locale Emploi » :

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de renouvellement de convention fixant les modalités de partenariat entre la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Laval et de la C.C.P.E pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme AVRANCHE souhaite connaître le bilan de l'activité de la Mission Locale pour l'emploi sur le territoire.

M. G ROCTON rappelle que ce bilan est communiqué aux élus tous les ans en début d'année.

M. THOMAS s'interroge sur le chiffre de la population retenu pour le calcul de la cotisation de la mission locale pour l'emploi (1€ par habitant, soit 12759 €).

M. ERNOULT précise que le chiffre retenu émane de la notification de la fiche de Dotation Globale de Fonctionnement.

#### *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- ❖ **APPROUVE** à l'unanimité les termes de cette convention
- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cette convention qui couvre les années 2008 – 2009 – 2010.

## COMMISSION N° 5 : SITE DU GUÉ DE SELLE

### ☛ Compte rendu de la Commission du 11 septembre 2007 :

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président chargé de cette Commission fait un rapide compte rendu en rappelant les points essentiels suivants :

#### **Réunion avec les utilisateurs**

→ La Gaule Voutréenne

- bonne saison

- demande que les pêcheurs soient informés de la baisse du niveau de l'étang.
- M.BOBARD préconise une périodicité de vidange d'un étang de pêche loisirs tous les dix ans.

#### → CAE athlétisme

- Signalétique kilométrique sur la liaison Evron/ Gué de Selle.

#### → Randonneurs pédestres

- satisfaction des randonneurs sur le site du Gué de Selle et le Centre d'hébergement.
- remercient la CCPE pour les travaux réalisés sur les chemins.
- randonnée commune entre les pratiquants de la randonnée pédestre, équestre et V.T.T.

#### → V.T.T

- satisfaction sur l'ensemble des chemins
- regrette l'impasse qui demeure sur le sentier de « Pierre Aigüe » à Ste Gemmes le Robert.
- Propose la mise en place de modules d'entraînement V.T.T sur la liaison Evron/ Gué de Selle.

#### → Pédalos

- bonne saison malgré une météo capricieuse.

#### → Poney Club

- Saison perturbée par les conditions météo.

### **Bilan, perspective et travaux**

#### → Bilan de la saison estivale

- bilan mitigé compte tenu de la météo pluvieuse.

Problème évoqué de la présence requise d'un surveillant de baignade alors que le nombre de baigneurs est très faible, et que dans le même temps le jardin Aquatique enregistre une très forte fréquentation.

Question : Peut-on conditionner l'ouverture et la surveillance de la baignade aux conditions météo en attente d'une réforme de Jeunesse et Sports ?

- remarque de Jeunesse et Sport

Réduire la surface de la zone de baignade et vêtir les surveillants d'un tee-shirt reconnaissable de loin. Après en avoir requis le point de vue des surveillants sur ce point, il apparaît qu'il serait souhaitable de ne pas réduire le périmètre de baignade : ceci afin de ne pas augmenter la densité de baigneurs dans la zone autorisée. Par contre, il pourrait effectivement être envisagé une dotation de tee-shirts spécifiques pour les surveillants sauveteurs.

→ Animation sur le site

- inscriptions nombreuses pour l'escalade à Saulges ou pour le labyrinthe de maïs à Sillé le Guillaume.
- moins de succès pour les activités de pétanque, swin golf ou Beach soccer.
  - ⇒ Course à la nouveauté pour intéresser les jeunes.
  - ⇒ Coût plus important notamment en transport.
  - ⇒ Du 15 au 17 août : championnat de France d'endurance équestre pour les jeunes.

→ Bilan de fréquentation

- fréquentation maximale en juillet et août avec l'organisation des stages de football de S.A.J
  - ⇒ Signature d'une convention sur cinq ans
- bonne fréquentation 2007 malgré le retour progressif des stages P.E.P à Torcé-Viviers.

→ Programmation des travaux

- réfection des terrains de tennis (reste le traçage des lignes)
- réfection de la façade sud du Gabion (travaux réalisés)
- vidange de l'étang (une périodicité de 10 ans a été envisagée avec les représentants de la Fédération de pêche et ceux de la Gaule Voutréenne sachant que la dernière vidange date de 2000)
- lasure des portes du Centre d'hébergement (début 2008)

***Le Conseil Communautaire prend acte de toutes ces informations.***

**❖ TARIFS DU CENTRE D'HEBERGEMENT :**

Monsieur le Président présente le projet de tarification du Centre d'Hébergement et de la base de voile du Gué de Selle, à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les caractéristiques essentielles de la proposition sont les suivantes :

- Augmentation de 1,20 % des tarifs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

A – Tarifs par Nuitée :

15,70 / jour / personne / chambre de 04 personnes, groupe supérieur ou égal à 20 personnes  
 17,35 / jour / personne / chambre de 04 personnes, groupe inférieur à 20 personnes  
 20,75 / jour / personne / chambre de 03 personnes  
 23,05 / jour / personne / chambre de 02 personnes  
 24,70 / jour / personne / chambre de 01 personne

B – Tarif nuitée + utilisation de l'aire engazonnée :

**1 € supplémentaire par personne, applicable aux différents tarifs de la nuitée, soit :**

16,70 / jour / personne / chambre de 04 personnes, groupe supérieur ou égal à 20 personnes  
 18,35 / jour / personne / chambre de 04 personnes, groupe inférieur à 20 personnes  
 21,75 / jour / personne / chambre de 03 personnes  
 24,05 / jour / personne / chambre de 02 personnes  
 25,70 / jour / personne / chambre de 01 personne

**Utilisation du terrain de football sans utilisation du Centre d'Hébergement**

**Terrain de foot forfait demi – journée : 17,00 €**

C – Restauration :

Petit déjeuner : 2,23 €	Pique nique : 4,20 €
Déjeuner : 5,42 €	Collation simple : 3,31 € (2 sandwiches + 1 boisson)
Dîner : 5,42 €	Collation améliorée : 5,03 € (mini buffet, sans boisson)
Goûters : 0,78 €	
Déjeuner ou dîner avec boisson et café : 7,60 €	

Boissons :

Boissons individuelles diverses : 1,07 €  
 Café : 0,54 €  
 Vin en bouteille : 5,82 €  
 Eau minérale : 0,33 €  
 Bouteille de jus d'orange : 0,73 €  
 Bouteille de jus de pomme : 1,05 €

**D - Divers :**

Dégradation de matériels.....	sur présentation de factures
Goûters .....	sur présentation de factures
Utilisation du véhicule (trafic) .....	0,81 €du km
Location de salles privées.....	sur présentation de factures
Location salles C.C.P.E au C.H.....	25,76 €
Drap supplémentaire .....	3,04 €
Lavage – lessive fournie.....	4,05 €
Séchage .....	0,51 €
Photocopies .....	0,18 €
<b>Annulation d'un séjour .....</b>	<b>20 % de la totalité du séjour</b>
<b>Dépassement horaire (repas).....</b>	<b>19,25 € par groupe</b>
<b>Nettoyage des locaux en cours de séjour .....</b>	<b>sur présentation de factures</b>

- Une plus value de 10 % sera appliquée sur l'ensemble des tarifs pour l'accueil des groupes inférieurs à 9 personnes.
- Pour les organismes s'étant engagés par contrat à réserver un nombre annuel important de nuitées, une moins value leur sera accordée sur le montant total du coût des nuitées et de la restauration.  
 Cette moins value sera calculée de la manière suivante :  
 Pour un engagement annuel d'au moins 300 nuitées : - 10 %  
 Pour un engagement annuel d'au moins 500 nuitées : - 12 %  
 Pour un engagement annuel d'au moins 1000 nuitées : - 14 %  
 Pour un engagement annuel d'au moins 1500 nuitées : - 16 %

Animations multisports :

Avec encadrement technique .....	8,80 € par personne et par séance
Sans encadrement technique .....	5,50 € par personne et par séance

Autres animations :

## Swin golf

Adulte .....	3,30 € par personne et par séance
Groupe > à 10 personnes.....	2,20 € par personne et par séance
Enfants.....	2,15 € par personne et par séance
Groupe > à 10 personnes.....	1,70 € par personne et par séance

Tir à l'arc .....	51,10 € par séance
Ecole de voile .....	4,60 € la demi-journée
Stage de voile .....	24,00 € la semaine de 4 jours
Stage de voile .....	30,00 € la semaine de 5 jours

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

❖ **DONNE** son accord pour l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## **☞ Vannage automatique de l'étang du Gué de Selle :**

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président chargé de la Commission « Gué de Selle » informe les membres du Conseil Communautaire que depuis plusieurs années, l'idée de mettre en place un vannage automatique de l'étang du Gué de Selle est envisagée, et il était prévu que ces travaux soient exécutés par le Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Actuellement, ces travaux n'ont toujours pas été exécutés. Dans le but d'avancer de manière efficace et de concrétiser cet aménagement dans les meilleurs délais, il propose que la C.C.P.E exerce la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sous réserve que le syndicat du Bassin de la Jouanne accepte d'assurer une participation financière de 50 % du montant HT.

Monsieur PAILLEUX précise que le coût des travaux est évalué à 42 400 € HT (avec le batardeau).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux par la C.C.P.E avec une participation financière du Syndicat du Bassin de la Jouanne à hauteur de 50 % du montant HT.
- **CHARGE** le Président de solliciter des financements complémentaires sur ce dossier.

## **☞ Spectacle des Nuits de la Mayenne 2008 :**

Monsieur PAILLEUX précise que le Spectacle des Nuits de la Mayenne est prévu en 2008 à MEZANGERS . Initialement le site du Gué de Selle a été envisagé. Mais Mme DARBION, Directrice des Nuits de la Mayenne préfèrerait retenir la cour du château du Rocher, qui selon elle se prête de manière plus convaincante à ce type de spectacle.

M. G. ROCTON indique que quelque soit l'endroit, les Services de la CCPE pourront être mis à disposition pour l'organisation technique du spectacle.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **☞ Modification du tableau des effectifs :**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet au 20 décembre 2007 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires.

**☞ Régime indemnitaire :**

- Filière technique.
- Régime indemnitaire et éloignement temporaire de service (Arrêts de travail).

**Régime indemnitaire et éloignement temporaire de service**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de doter la Communauté de Communes d'une réglementation précisant les modalités de versement des régimes indemnitaires dans le cas où un agent se trouve temporairement éloigné de son service.

**Après avoir entendu l'exposé du Président, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire,**

**❖ FIXE** les modalités suivantes :

- Le versement des primes et indemnité sera maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.
- les primes et indemnités suivront les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale dans les cas suivants :
  - demi-traitement en cas de congés de maladie,
  - d'absence de traitement par jour de grève.
- les primes et indemnités cesseront d'être versées à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mise à pied...).
- les primes concernées sont les suivantes :

- I.F.T.S : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
  - I.A.T : Indemnité d'Administration et Technicité
  - Prime sujétions spéciales
  - I.E.M.P : Indemnités d'exercice des missions des Préfectures
- cette délibération s'applique à tous les Agents titulaires, stagiaires et contractuels de la CCPE.
  - la date d'effet de cette délibération est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Institution de l'Indemnité d'exercice de mission des Préfectures (I.E.M.P.)**

**Suite à la présentation de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DECIDE** d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à compter du 1er janvier 2008 aux agents relevant du cadre d'emploi suivant :
  - Filière technique : agents de maîtrise (titulaires et contractuels)
- ❖ **FIXE** les modalités de mise en place de la manière suivante :
  - Cette indemnité sera privatisée selon la durée du temps de travail pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.
  - Le Président pourra fixer et moduler les attributions individuelles en fonction des critères suivants :
    - Selon la manière de servir de l'agent, sa disponibilité et les responsabilités exercées.
      - Cette indemnité sera versée mensuellement.
      - Cette indemnité sera revalorisée conformément aux textes règlementaires en vigueur.
- ❖ **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

### **❖ Révision de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique avec la Mairie de Livet en Charnie :**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 15 mars 2007, le Conseil Communautaire a décidé de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec une mise à disposition à la commune de LIVET EN CHARNIE.

La convention dans son article 4 prévoit une mise à disposition de 7 heures par semaine. (soit 7H à Livet et 28H à la CCPE).

La même convention prévoit dans son article 6 un remboursement de la commune de Livet sur la base de 8/35ème. (au lieu de 7/35ème).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

❖ **AUTORISE** le président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correctif à passer avec la commune de LIVET EN CHARNIE.

## **Questions diverses**

### Course cycliste des Boucles de la Mayenne.

M. J.P Bourdin précise qu'une étape des Boucles de la Mayenne se déroulera le 21 juin 2008 dans les Coëvrons. Le départ sera donné à VOUTRE et l'arrivée à EVRON. Le SVET des Coëvrons a décidé de ne pas s'associer à cette démarche.

La séance a été levée à 22 H 30.

La Secrétaire de séance,

Marie-Christine LORY

Le Président,

Gérard ROCTON